# Cette FAQ est construite à partir des questions formulées lors de la réunion d'entente.

#### Je n'ai pas encore reçu de copies à corriger, pourquoi ?

Dès le lundi 27 mars, le SIEC procédera à des distributions de lots encore non attribués. Une notification sera envoyée aux enseignants concernés. Les correcteurs n'ayant pas encore reçu de lots à corriger sont invités à consulter régulièrement leur boîte mail professionnelle.

Il est tout à fait possible qu'un correcteur suppléant ne reçoive pas de lot à corriger cette année.

# Les quatre demi-journées libérées pour corriger les copies sont-elles reconduites cette année ?

Oui. Chaque correcteur peut demander à son chef d'établissement d'être libéré quatre demi-journées pour corriger les copies d'HGGSP. Le chef d'établissement pourra décider de leur positionnement en fonction des nécessités de service.

#### A qui puis-je m'adresser en cas de difficulté pendant les corrections ?

Les enseignants correcteurs sont accompagnés tout au long des corrections par un coordonnateur, avec lequel ils peuvent échanger au sein d'une « section » (un groupe de correcteurs), sur la plateforme SANTORIN. L'assistance technique est assurée par le SIEC. Les IPR de bassin et les IPR en charge du baccalauréat sont à votre écoute et répondent à vos questions par mail.

Le parcours M@gistère consacré à l'évaluation en lycée vous accompagne et vous propose des ressources.

## • Est-ce que je peux valoriser un élève ayant réalisé un schéma ou un croquis dans sa copie.

Oui. Cette production graphique n'est pas un attendu, mais elle peut être valorisée, uniquement si elle est pertinente et bien réalisée.

#### L'évaluation de la copie est-elle globale ?

L'évaluation de chaque exercice est globale : les deux exercices sont notés chacun sur 10 points, il n'y pas de compensation entre les deux exercices.

### • Puis-je utiliser les demi-points?

Oui, pour chaque exercice il est possible d'utiliser les demi-points. La note finale est arrondie à une note entière. Bien que cela soit possible, nous vous incitons à ne pas utiliser les quarts de point.

#### Des commentaires sont-ils attendus dans la marge ?

Non, seul un signe dans la marge de chaque page de la copie attestera de votre lecture (un petit trait par exemple). Dans le cadre dédié, une appréciation explicite et factuelle par exercice est nécessaire et attendue : elle évoque le niveau de maîtrise des capacités observé dans la copie et déployé par le candidat le jour de l'épreuve écrite. Elle s'appuie autant que possible sur les échelles descriptives. Cette appréciation ne porte aucun jugement de valeur sur le candidat ou sur l'enseignement qu'il a reçu.

## Comment utiliser les échelles descriptives ?

Cette année, les corrigés sont accompagnés d'échelles descriptives élaborées par la commission nationale. Ces échelles sont des aides pour évaluer globalement chacun des exercices, elles permettent de positionner une copie sur un degré de maîtrise en termes de connaissances et de capacités.

Les échelles descriptives permettent de positionner les copies les unes par rapport aux autres. Aussi, le niveau attendu d'un élève de Terminale HGGSP n'est pas celui que nous attendrons d'un étudiant en Master. Et cela en particulier dans la maîtrise de l'exercice de la dissertation. Il n'est pas nécessaire de cocher toutes les cases pour valider un degré de maîtrise.

## • Que faire en cas de copie illisible ?

L'enseignant confronté à un problème de numérisation de copie (copie illisible ou page manquante) le signale le plus rapidement possible au SIEC depuis SANTORIN. A la réception d'un lot de copies, il est important de le « balayer » rapidement pour s'assurer que les copies sont complètes et lisibles.

# • Que faire en cas de copie non anonymisée ?

Si un correcteur est confronté à une copie non anonymisée, il convient d'alerter dans les meilleurs délais le coordonnateur de section ainsi que les gestionnaires du SIEC (via l'onglet « divers » sur SANTORIN), en leur communiquant le numéro du lot, le numéro de la copie et quelques éléments qui précisent la manière dont se caractérise la rupture d'anonymat (signe distinctif, signature, nom...).

## • Que faire en cas de suspicion de fraude?

L'enseignant confronté à une suspicion de fraude poursuit la correction de la copie et signale cette situation à son coordonnateur de section. L'évaluation ne doit pas chercher à sanctionner une fraude, sur laquelle seule la commission de discipline est habilitée à se prononcer, la note sera par conséquent le reflet du contenu de la copie. Une procédure administrative sera déclenchée en cas de fraude avérée.

#### • Que faire en cas de copie blanche?

Attente de la réponse du SIEC.

#### • Ai-je droit de travailler les corrigés avec mes élèves ?

Un enseignant peut corriger les épreuves avec sa classe, mais les attendus de correction nationaux sont des documents destinés aux professeurs correcteurs dans un cadre professionnel. Ils n'ont pas vocation à être diffusés.

#### Je crains que la publication des notes et des copies le 12 avril ne perturbe ma classe.

La publication des notes et des copies en avril représente une nouveauté pour tous. Les notes et les copies corrigées des enseignements de spécialité sont visibles pour les candidats dans leur compte Cyclades à compter du 12 avril. Sur ParcourSup, ne figureront que les notes.

Les seuls recours possibles porteront sur les aspects matériels, donc des élèves qui découvriraient des problèmes de numérisation sur leur copie le 12 avril. C'est pourquoi le « balayage » des lots est une étape importante, les problèmes de numérisation devant être signalés au SIEC le plus tôt possible. Les recours ne pourront pas porter sur les notes.

C'est l'appréciation - objective, explicite et factuelle – qui permet de justifier la note. Elle évoque le niveau de maîtrise des capacités que le candidat a déployé le jour de l'écrit, elle ne porte aucun jugement de valeur ou sur l'enseignement qu'il a reçu.

## • Quel est le programme du rattrapage?

Celui-ci ayant lieu en juillet, il faut considérer que le programme aura été traité entièrement avec les élèves, l'interrogation peut donc porter sur les six thèmes du programme.

### Je n'ai pas encore été payé pour les corrections de 2022. Que faire ?

L'enseignant vérifie qu'il a bien validé sa mission sur Imagin' et signale cette situation à son IPR de bassin. Tous les enseignants seront rémunérés pour la correction du baccalauréat.